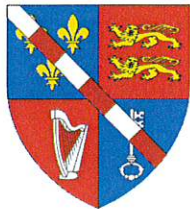


DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

De la commune de Jouy sur Eure

Séance du 16 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

**Etaient présents :**

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

**Absents excusés :**

**Procurations :**

**Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

**09 novembre 2021**

Date d'affichage :

**09 novembre 2021**

Date de réunion :

**16 novembre 2021**

**Objet : Convention de participation financière entre le SIEGE et la commune pour les travaux d'effacement des réseaux du hameau des Pleignes**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2019/DELCOM0034 du 27 novembre 2019 concernant les travaux d'effacement des réseaux rue des 7 acres et du pressoir au Hameau des Pleignes dont la part communale estimée s'élevait à :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
Réseau distribution publique	80.000,00 €	7 % HT	4.666,67 €
Eclairage public	40.000,00 €	20 % HT	6.666,67 €
<b>Total</b>	<b>120.000,00 €</b>		<b>11.333,34 €</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
Réseau télécom	25.000,00 €	30 % + TVA	10.416,67 €
<b>Total</b>	<b>25.000,00 €</b>		<b>10.416,67 €</b>

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20211116-2021\_DELCOM0033-DE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la part communale pour les travaux entrepris sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication rue des 7 acres et du pressoir au Hameau des Pleignes a été réévalué comme suit :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
Réseau distribution publique	95.000,00 €	7 % HT	5.542,00 €
Eclairage public	36.000,00 €	20 % HT	6.000,00 €
<b>Total</b>	<b>131.000,00 €</b>		<b>11.542,00 €</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
Réseau télécom	30.100,00 €	30 % + TVA	12.542,00 €
<b>Total</b>	<b>30.100,00 €</b>		<b>12.542,00 €</b>

Soit une hausse de 208,66 € en section d'investissement et de 2.125,33 € en section de fonctionnement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la commune de Jouy-sur-Eure, et sur la convention jointe à la présente délibération.

**Après délibération, le Conseil Municipal à** l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte la contribution financière de la commune de Jouy-sur-Eure qui s'élève à :
  - En section d'investissement : 11.542,00 €
  - En section de fonctionnement : 12.542,00 €
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de participation jointe à la présente
- Demande l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2020, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT). Une décision budgétaire modificative devra être prise, si nécessaire, afin de réajuster les sommes précédemment inscrites au budget 2020.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire  
Philippe ALLAIN

Envoyé en préfecture le 18/11/2021  
Reçu en préfecture le 18/11/2021  
Affiché le  
ID : 027-212703581-20211116-2021\_DELCOM0033-DE





Syndicat Intercommunal  
de l'Électricité et du Gaz

# Convention de Participation Financière entre le SIEGE et la commune de JOUY SUR EURE OPERATIONS PROGRAMMEES Exercice budgétaire 2020

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dûment habilité par décision du bureau syndical en date du 29/01/2021,

Et

de JOUY SUR EURE, représentée par M./Mme le Maire, dûment habilité(e) par voie délibérative en date du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

## Préambule

Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de JOUY SUR EURE, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

## Article 1 : Objet des travaux

Lieu dit : HAMEAU DES PLEIGNES

N° DT: 163995

Réseau Distribution Publique [DP]

Réseau Eclairage Public Coordonné [EP]

Réseau télécom [FT]

Renforcement Préventif DP (RRP)

Renforcement Préventif EP (ERP)

Renforcement Préventif Telecom (TRP)

## Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à:

### Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation communale	Montant total
RRP	95 000.00	7% HT	5 542.00
ERP	36 000.00	20% HT	6 000.00
<b>Total</b>	<b>131 000.00</b>		<b>11 542.00</b>

+ 278,66

### Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation communale	Montant total
TRP	30 100.00	30% HT + TVA	12 542.00

+ 8125,33

## Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

## Article 4 : Dénonciation

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

## Article 5 : Durée de la convention

A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention couvre jusqu'à la clôture de l'opération.

Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE  
Xavier HUBERT

Le Maire

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

ID : 027-212703581-20211116-2021\_DELCOM0033-DE

**SIGNAL**

Application SIGNAL 2020